advitam

DEVIS

202504-23

Advitam
Tél : 09 77 55 39 39 - 7j/7
Email : advitam@advitam.fr
www.advitam.fr

En date du : 02.04.2025

Devis Libourne

Obsèques de
Décès :
Mise en bière : 42 place Abel-Surchamp, 33500 Libourne
Inhumation : Cimetière Communal de Quinault, 18 Boulevard de Quinault, 33500 Libourne

Prestations / Fournitures	Qte	TVA	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC des prestations complémentaires	Montant des frais avancés pour le compte de la famille
Préparation et organisation des obsèques					
Démarches administratives	1	20 %	300 €		
Cercueil et accessoires					
Capiton de cercueil "Acacia" blanc	1	20 %		50 €	
Cercueil (*) "Pirée", en Pin, équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette bio (*) et de la plaque d'identité (*)	1	20 %	650 €		
Transport du défunt après mise en bière					
Transport vers Cimetière Communal de Quinault	1	10 %	450 €		
Cérémonie funéraire					
Mise à disposition de 4 porteurs dont 1 chauffeur porteur	4	20 %	600 €		
Inhumation					
Creusement en pleine terre pour 1 place (**)	1	20 %	650 €		
Sous totaux TTC			2 650 €	50 €	0 €

(*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.
(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

Taux	Base HT	Montant TVA
20 %	1 875 €	375 €
10 %	409.09 €	40.91 €
0 %	0 €	0 €
Total	2 284.09 €	415.91 €
Total après remise	2 089.52 €	380.48 €

Total TTC	2 700 €
Remise	-230 €
Total à payer	2 470 €

advitam

DEVIS

202504-23

Ce devis est valable 15 jours à compter de sa date d'émission, hors tiers. En signant ce devis, vous reconnaissez avoir pris connaissance et acceptez sans réserve les conditions générales de services librement disponibles sur le site internet advitam.fr

Rappel : les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client sur advitam.fr. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

«En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil avec une garniture étanche, 4 poignées, une plaque d'identité et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).»

Signature
précédée de la mention
"Bon pour accord"

Un arbre du souvenir planté en forêt de Neuville sur Ornain (55)
En choisissant Advitam, vous contribuez à réduire l'empreinte carbone générée par les obsèques de votre proche.